

## **Règlement interne des Auberges de jeunesse**

La DJH espère que tout séjour dans les auberges sera une expérience agréable pour tous ses visiteurs. L'auberge n'offre pas seulement à ses usagers un cadre et une occasion de faire des rencontres mais elle rassemble aussi des gens d'âges et de cultures différents avec leur propre comportement, besoin et coutume. Les auberges de jeunesse ont mis en place un règlement interne qui n'a d'autre intention que de répondre aux besoins différents des usagers afin de garantir un bon déroulement du séjour. Nous vous prions de respecter ces règles. Le groupe reste sous la surveillance et sous la responsabilité des animateurs et des enseignants.

### **Arrivée**

Les visiteurs ayant réservé au préalable pourront convenir de leur heure d'arrivée avec la direction de l'auberge. Les lits réservés seront retenus jusqu'à 18 h après quoi s'ils ne sont pas réclamés ils pourront être attribués à d'autres usagers.

Ceux qui n'ont pas effectué de réservation peuvent s'informer par téléphone ou sur place des disponibilités à l'auberge.

Ceux qui veulent loger dans une auberge ou profiter de ses autres prestations doivent être en possession d'une carte d'adhérent de l'Association Allemande des Auberges de Jeunesse (la DJH) ou celle d'une autre association nationale des auberges de jeunesse. Les visiteurs étrangers sans carte d'adhérent doivent acheter des timbres de bienvenue.

### **Votre séjour dans nos auberges**

L'hébergement dans les chambres à plusieurs lits est généralement réservé aux personnes du même sexe. Cependant les familles en ayant fait la réservation, pourront bénéficier d'une chambre commune sous réserve de disponibilité.

Nous vous demandons de nous aider pendant votre séjour, notamment ranger le matériel utilisé, faire vos chambres, débarrasser les tables etc...

Les auberges de jeunesse s'engagent à la protection de l'environnement et de la nature. Nous vous prions donc de trier ou de réduire complètement les déchets ainsi que d'économiser sur la consommation d'électricité et d'eau.

Il est interdit de préparer et de manger des repas dans les chambres de lits. Pour des raisons de sécurité incendie, d'assurance et de santé, il est interdit d'utiliser des appareils électriques permettant de préparer des repas et des boissons chaudes.

Il est interdit de fumer dans l'auberge, ainsi que d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées dans cette dernière ou dans son domaine. La direction se réserve le droit d'expulser toute personne ayant consommé une quantité excessive d'alcool.

Les animaux ne sont pas admis dans les auberges de jeunesse. Cependant avec une autorisation préalable les chiens pour non-voyants et les chiens de service pourront être admis.

En règle général les auberges de jeunesse sont ouvertes jusqu'à 22 heures. Le silence doit être observé de 22 h à 7 h afin de respecter et de garantir la tranquillité des autres usagers. Dans le même but il vous est demandé de réduire le son du matériel électronique.

### **Départ**

Les chambres doivent être libérées avant 10 heures. Des exceptions peuvent toutefois être faites en accord avec la direction.

### **Les droits de la direction**

Le directeur (-trice) de l'auberge ou la personne déléguée est l'agent de notre organisation qui se veut responsable. La direction a le droit de renvoyer toute personne ne respectant pas ce règlement sans qu'il soit nécessaire de donner les raisons de sa démarche par écrit.

---

Ce règlement interne a été adopté par l'Assemblée Générale du 15 novembre 2008 à Brême.